

## ● Les buts

Le but ultérieur de l'UE est de réaliser, entre les pays membres, une union douanière, monétaire et sociale (qui aurait des conséquences économiques), ainsi qu'une union politique (qui aurait des dimensions diplomatiques et militaires). Les accords de Maastricht (Pays-Bas) en 1991 ont également prévu une juridiction européenne dans les domaines de l'environnement, des transports, des télécommunications, de l'énergie et de la recherche.

1. En 1985, la convention Schengen (Luxembourg) a été signée par cinq pays (la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg) pour adopter le principe de la suppression des formalités de douane et de police pour les personnes circulant à l'intérieur de «l'espace Schengen». Cette union douanière a été réalisée en 1995: l'élimination des derniers obstacles douaniers est destinée à créer une «Europe sans frontières». En 1997, le traité d'Amsterdam a intégré la convention de Schengen dans l'UE, mais l'Irlande et le Royaume-Uni ont choisi de ne pas faire partie de l'espace Schengen. En revanche, deux pays qui ne sont pas membres de l'Union—l'Islande et la Norvège—ont opté de faire partie de l'espace Schengen. Cette suppression des barrières douanières a créé une zone de libre échange, permettant la libre circulation des produits, des services et des citoyens entre les pays membres. Un tarif douanier commun a été fixé pour les importations venant d'autres pays non-membres. Le résultat de cette union a été l'établissement d'un «marché unique» pour 340 millions d'Européens, un marché bien plus vaste que celui des Etats-Unis, pour favoriser la croissance économique de l'Europe. L'union douanière facilite le passage aux frontières des ressortissants de l'UE, qui n'ont plus besoin de passeport pour passer d'un pays à l'autre. L'union douanière implique donc une citoyenneté européenne qui a certaines dimensions politiques: le citoyen européen a le droit de circuler, travailler, faire des études et résider dans tous les pays de l'Union. Le traité de Maastricht a donné le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales et aux élections européennes à tout citoyen de l'Union résidant dans un pays membre. Le traité d'Amsterdam a précisé: «Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.» Ces nouveaux droits posent certaines questions relatives à l'identité nationale.
2. L'union monétaire s'est réalisée en 2002 dans les pays de la zone euro. La création du système monétaire européen en 1979 avait pour but de réduire les fluctuations entre les cours des diverses monnaies des pays membres. Le sommet de Maastricht a prévu une monnaie unique pour toute l'Europe—l'euro—qui remplacerait les monnaies nationales avant l'an 2000. Ces accords sur une monnaie unique ont dû être ratifiés par les parlements nationaux des pays membres, et il y avait une grande résistance à cette notion dans certains pays, y compris en France. Pour passer à l'union monétaire, il

a fallu que les pays membres coordonnent leurs politiques économiques et monétaires et réduisent leur déficit budgétaire. En 1999, 11 pays membres ont adopté l'euro comme monnaie unique (la Grèce a été admise à la zone euro en 2001). Le premier janvier 2002, les euros ont fait leur apparition en France, en billets et en pièces, à côté des francs français. En quelques mois, les euros ont remplacé les monnaies nationales dans les 12 états de la zone euro. Une monnaie unique présente certains avantages: l'euro facilite la comparaison et l'harmonisation des prix des produits européens et permet l'élimination des taux de change entre les pays européens.



*L'euro, monnaie unique de la zone euro*

3. Le but de l'union sociale est de rapprocher les politiques sociales des pays membres, de rendre uniformes les conditions de travail et les droits à la protection sociale, et de développer un espace de liberté, de sécurité et de justice. L'idéal serait que les travailleurs belges, portugais ou allemands, par exemple, aient tous les mêmes conditions de travail, tandis que les mères de famille espagnoles, danoises ou italiennes auraient toutes droit aux mêmes allocations familiales, et ainsi de suite. L'Union envisage aussi de mettre en place des mesures communes et uniformes pour la protection de l'environnement et une politique énergétique. A Maastricht, le Royaume-Uni a choisi de ne pas adopter les mesures de politique sociale. Le traité d'Amsterdam a renforcé le respect des droits fondamentaux, imposant des sanctions sur un pays membre qui violerait les droits fondamentaux de ces citoyens. Le principe de non-discrimination vis-à-vis de la nationalité a été étendu au sexe, à la race, à la religion, à l'âge et à l'orientation sexuelle.

4. L'union politique va peut-être poser les plus grands obstacles à l'Europe, parce que c'est celle qui remet surtout en question la notion de la souveraineté nationale de chaque pays membre. L'union politique concernera les relations extérieures avec d'autres pays (une diplomatie commune) et l'intégration des forces militaires (une défense commune). Bref, elle va exiger que les pays membres acceptent une sorte de gouvernement fédéral et supranational, et qu'ils sacrifient une bonne partie de leur souveraineté. L'Union a déjà conclu de nombreux accords avec d'autres pays, y compris les Etats-Unis et certains pays en voie de développement. Mais les pays membres sont loin d'être d'accord lorsqu'il s'agit de construire une union militaire. Cette dernière question est rendue plus compliquée par la présence de l'OTAN (l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord), à laquelle participent les Etats-Unis et le Canada. Un désaccord s'est manifesté en 1991, quand l'Allemagne a refusé sa participation militaire aux pays alliés lors de la première guerre du Golfe persique. Au cours des années 1990, pendant les guerres en Bosnie et au Kosovo, l'Europe s'est montrée incapable de parler d'une seule voix. En 2003, la guerre contre l'Irak a divisé plus que jamais les pays de l'Union: l'Espagne et le Royaume-Uni ont soutenu la guerre, tandis que la France et l'Allemagne s'y sont opposées. L'opinion publique en Europe reste très divisée en ce qui concerne une véritable union politique. Certains préconisent l'adoption d'un système fédéral et la réalisation d'une politique étrangère commune ainsi que d'une défense commune. D'autres pensent qu'un système fédéral serait impossible en Europe parce que la plupart des pays membres refusent d'abandonner leur indépendance et leur souveraineté. Le Royaume-Uni, par exemple, voit l'Europe simplement comme une zone de libre échange, et rien de plus. La majorité des Allemands et des Français, bien que favorables à la construction européenne, restent encore hésitants face à la notion d'une Europe fédérale.

